

Numéro unique propre à chaque élève en demande d'inscription :
1 élève = 1 seul numéro

N° de formulaire : 53485

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET GENERAL

Personne(s) responsable(s)

Nom(s) et prénom(s) :

Téléphone(s) du/des responsable(s) :

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s) :

J'(nous) accepte(ons) de recevoir les courriers relatifs à l'inscription par email OUI / NON (biffer la mention inutile)

Personne(s) de contact :

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé) :

Elève

Nom : POMME
Corrections éventuelles :

1er prénom : CERISE
Corrections éventuelles :

Date de naissance : 01/01/2008
Corrections éventuelles :

Code sexe : F
Correction éventuelle :

Domicile actuel de l'élève : Rue Adolphe Lavallée 1
(domicile connu de l'Administration) 1080 Bruxelles
Corrections éventuelles :

Domicile du 2ème parent :
Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :
Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école. Il servira alors pour le calcul du coefficient "distance domicile-école primaire".

Ecole primaire d'origine

N° FASE : /
Corrections éventuelles :

Nom : /
Corrections éventuelles :

Adresse de l'implantation : /
Corrections éventuelles :

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGE0), responsable de l'opération, a déclaré le traitement auprès de la Commission de la Protection de la vie privée (CPVP). Il repose sur l'article 24, §§ 1, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret « Missions », chapitre IX, section 1/1. La déclaration est disponible sur le site de la CPVP : <https://cpvp.malgre.be>. Malgré nos précautions, nos informations n'étaient pas correctes, vous pouvez signaler toute erreur auprès de la DGE0, à Anais Gourichon, attachée, au 02 690 63 31 ou à l'adresse anais.gourichon@ctwb.be.

Nom(s) et prénom(s) des responsables de l'enfant. Les parents doivent indiquer le n° de téléphone et adresses e-mail qui permettent d'être contacté facilement.

La personne et l'adresse de contact peuvent être différentes des informations du responsable légal (exemple : un des grands-parents). Les courriers relatifs aux inscriptions seront alors envoyés à cette adresse si elle est différente de la précédente.

Les parents doivent vérifier si les données sont exactes. **En cas d'erreur, les données préimprimées doivent être corrigées manuellement par les parents sur les pointillés prévus à cet effet.**

En cas de séparation, les parents **peuvent** faire valoir comme domicile de référence le domicile de **l'un des parents**, même si l'enfant n'y est pas domicilié. Dans ce cas, ce domicile remplace le « **domicile actuel de l'élève** » pour le calcul des distances entre le domicile, l'implantation primaire ou fondamentale d'origine et l'implantation secondaire visée, ainsi que pour la détermination de l'indice socio-économique du quartier de l'élève.

Attention : cette case doit être remplie uniquement si cela permet d'obtenir un indice composite plus élevé. Cette case reste vide pour les parents qui sont domiciliés à la même adresse.

Les parents **peuvent** faire valoir le domicile qu'ils occupaient **au moment de l'inscription dans l'école primaire** si l'implantation primaire ou fondamentale est restée la même, même si le domicile actuel de l'élève ou au moins de l'un des deux parents est différent du domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire fréquentée en 2021-2022. Sont donc essentiellement visés les parents qui avaient choisi la proximité et qui ont par la suite déménagé sans changer l'enfant d'école.

Attention : Cette case doit être remplie uniquement si cela permet d'obtenir un indice composite plus élevé. Cette case reste vide pour les parents qui sont domiciliés ensemble à la même adresse et qui n'ont pas déménagé depuis l'inscription de leur enfant dans l'école primaire actuelle. **Ce domicile n'est pris en compte que pour le calcul de la distance entre le domicile et l'implantation primaire ou fondamentale.**

Si le domicile du 2ème parent a été invoqué et que le domicile actuel peut être invoqué comme domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire, il doit être mentionné ici.

En cas d'erreur, vous pouvez corriger les n° FASE, nom et adresse de l'implantation fréquentée par l'élève.



LE VOLET GENERAL – SUITE

N° de formulaire : 53485

Code ISEF : Oui

Type d'enseignement :
(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)

Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :

Langue d'immersion depuis la 3ème primaire :

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.

N° Fase :

Nom de l'établissement :

Rue et n° :

Code postal : Localité :

Inscription en immersion OUI / NON La demande vaut pour tous les établissements mentionnés sur le volet confidentiel, même si l'établissement de 1ère préférence n'organise pas l'enseignement en immersion.

Priorités
(uniquement dans l'établissement de première préférence et durant la période d'inscription)

"fratrie"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si un frère, une soeur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.
"enfant en situation précaire"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.
"enfant à besoins spécifiques"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
"interne"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.
"parent prestant"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.

Volet confidentiel

Le volet confidentiel est remis sous format papier OUI / NON

Le volet confidentiel a été complété par la voie électronique OUI

* biffer la mention inutile

Date :

Les parents doivent indiquer s'ils ont rempli le **volet confidentiel** en ligne (sur l'application « CIRI Parents ») ou s'ils l'ont déposé sous enveloppe fermée dans l'école de 1^{re} préférence.

Si les parents souhaitent que leur enfant bénéficie de **l'apprentissage en immersion**, c'est à cet endroit qu'il faut le mentionner, même si l'une des écoles choisies (y compris celle de 1^{re} préférence), n'organise pas l'apprentissage en immersion.

Attention : l'élève bénéficiera du coefficient plus favorable pour l'immersion dans une école donnée pour autant que les trois conditions suivantes soient vérifiées :

- il bénéficie, **depuis la 3e primaire au moins**, de l'apprentissage en immersion au sens du décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique ;
- il souhaite poursuivre l'enseignement en immersion dans la **même langue**;
- l'école secondaire concernée offre la possibilité de poursuivre un apprentissage en immersion **dans la langue de l'immersion pratiquée depuis la 3e primaire au moins**.

Le **code ISEF** renvoie à la notion d'implantation primaire ISEF. Tous les élèves fréquentant une implantation de ce type sont appelés **élèves « ISEF »**. Ce sont les élèves issus d'écoles fondamentales dont le nouvel indice socio-économique moyen compte parmi les plus faibles. Les écoles primaires dites « ISEF » scolarisent ensemble 40 % des élèves.

Il faut informer les parents sur **l'avantage** que représente la caractéristique « ISEF ». En effet, jusqu'à **20,4 % des places déclarées disponibles** dans chaque école secondaire sont réservées aux élèves « ISEF ». Ce critère peut alors permettre à des parents d'obtenir pour leur enfant l'école secondaire de leur préférence. **Ce critère n'est cependant pas une priorité** : il peut offrir un réel avantage si le nombre d'élèves ISEF en demande d'inscription est réduit, mais ne garantit en aucun cas l'obtention d'une place en ordre utile.

Pour l'enseignement spécialisé uniquement, le type d'enseignement fréquenté par l'élève dans l'enseignement primaire doit être précisé. Cette donnée permet, lors du calcul de la distance entre le domicile et l'école primaire, de ne tenir compte que des écoles du même réseau et du même type d'enseignement. Ainsi, un élève n'est pas pénalisé parce qu'il n'a pas fréquenté une école du réseau concerné plus proche de son domicile, mais qui n'organise pas le type d'enseignement qu'il suit.

L'école primaire d'origine a reporté sur le FUI les renseignements nécessaires à l'inscription en 1^{re} année commune dont elle disposait.

La **date d'inscription** dans l'école primaire actuellement fréquentée sert dans deux situations :

- si les parents décident de faire valoir le **domicile au moment de l'inscription** dans l'école primaire actuellement fréquentée ;
- dans le cas d'une école primaire ayant conclu **une convention de partenariat pédagogique**, lorsque la date d'inscription dans l'école primaire est antérieure à la date de conclusion du partenariat, l'élève n'est pas pénalisé lorsqu'il s'inscrit dans une autre école secondaire que celle avec laquelle son école d'origine a conclu une convention de partenariat ;

Les parents doivent indiquer les coordonnées de **l'école de 1^{re} préférence** dans laquelle ils déposent le FUI. Afin de pouvoir renseigner les parents, un fichier reprenant toutes les implantations du secondaire et leur n° FASE se trouve en annexe de la présente circulaire. Cette liste sera également disponible sur le site www.inscription.cfwb.be.

N° de formulaire : 53485
Code d'accès : zF+MkUfpiAc=

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET CONFIDENTIEL

A compléter par la voie électronique sur www.inscription.cfwb.be ou à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription dans l'établissement de 1ère préférence

Nom de l'élève : POMME
1er prénom de l'élève : CERISE
Téléphone(s) du/des responsable(s) :
Adresse(s) e-mail du/des responsable(s) :
En majuscule (2 maximum)

Préférences (de la première à la dernière préférence)

Reprendre l'établissement correspondant à votre 1ère préférence.

1ère PREFERENCE N° Fase : /
Nom:
Pondération : 1,5 Rue et N° :
Code Postal : Localité :

2ème PREFERENCE N° Fase : /
Nom:
Pondération : 1,4 Rue et N° :
Code Postal : Localité :

3ème PREFERENCE N° Fase : /
Nom:
Pondération : 1,3 Rue et N° :
Code Postal : Localité :

4ème PREFERENCE N° Fase : /
Nom:
Pondération : 1,2 Rue et N° :
Code Postal : Localité :

5ème PREFERENCE N° Fase : /
Nom:
Pondération : 1,1 Rue et N° :
Code Postal : Localité :

Suite au verso

Le code d'accès permet aux parents, avec le n° de FUI, d'accéder à l'application «CIRI Parents » afin de compléter le volet confidentiel en ligne, avec le n° de FUI, d'accéder à l'application «CIRI Parents » afin de compléter le volet confidentiel en ligne.

Les parents indiquent les numéros de téléphone ou les adresses e-mail qui permettent de les contacter rapidement.

Dans cette case, les parents doivent reprendre les coordonnées de l'école de leur 1^{re} préférence, dans laquelle ils vont déposer le FUI.

Remarque : sur le volet confidentiel électronique, cette case ne doit pas être complétée.

Dans les cases numérotées de la 2^e à la 10^e préférence, les parents doivent classer dans l'ordre de leurs préférences, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un 1^{er} degré commun et leur n° FASE.

Le fichier en annexe de la présente circulaire reprenant toutes les implantations secondaires peut être mis à la disposition des parents pour que le volet confidentiel soit complété sans ambiguïté.

En effet, dans le cas où la CIRI doit traiter le volet confidentiel d'un élève, l'encodage d'une école secondaire plutôt qu'une autre aura une incidence sur le classement des demandes d'inscription. Une erreur peut conduire un élève à être classé dans une école que les parents n'avaient en réalité pas choisie. Le meilleur identifiant d'une implantation est son n° FASE et son adresse.

Ce volet confidentiel ne sera en aucun cas exploité par l'école secondaire correspondant à la 1^{re} préférence. Il ne le sera **que par la CIRI** dans le cadre des places qu'elle attribue, et uniquement pour les élèves qui n'ont pas obtenu directement une place dans l'école de leur 1^{re} préférence.